

Projet de loi de finances pour 2001 Explication de vote final

Discours d'Alain Lambert, président de la Commission des finances du Sénat

Sénat, mardi 12 décembre 2000

Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues.

Je me sens soulagé ce soir de ne pas éprouver le sentiment frustrant d'un débat budgétaire qui se serait apparenté à une longue et inutile mascarade.

L'année passée, devant le Sénat à l'issue d'un débat surréaliste, j'avais promis à Christian Sautter de contrôler son ministère pour apprécier l'étendue du mensonge budgétaire. C'est fait. J'avais promis d'organiser la réflexion pour une réforme du droit budgétaire. C'est en cours. Grâce à la coopération loyale et respectueuse de nos deux assemblées, nous devrions aboutir dans quelques semaines.

La discussion qui s'achève ce soir aura marqué une évolution réelle ; chacun a fait des efforts : le gouvernement pour parler un langage plus vrai, et ainsi mieux respecter le Sénat de la République. Vous mêmes, chers collègues avez été plus concis et plus incisifs. Certes le chemin à parcourir reste encore long, mais j'ai senti comme une amorce de dialogue. Les débats acrimonieux marqués par la suspicion disparaissent enfin de nos échanges. Nos désaccords sur le fond demeurent comme il est normal en démocratie.

Notre marche vers la rénovation complète de la discussion budgétaire aura bien progressé; elle a marqué des points tangibles et elle est déjà une réussite.

La discussion générale s'est tenue sur une seule journée. L'hémicycle ne fut jamais vide. Il fut toujours attentif. Le ministre Laurent Fabius l'a suivie de bout en bout et répondu à tous les orateurs.

Le temps supplémentaire ainsi gagné au bénéfice de la 1^{ère} partie a permis des débats confortables où chacun a pu s'exprimer, sans la terrible pression de la montre. Le rapporteur général a pu déployer tout son talent. Florence Parly, difficile à convaincre sur le fond des dossiers, s'est néanmoins appliquée à répondre à la commission des finances de manière souvent approfondie. Le débat sur les recettes des collectivités a confirmé l'autorité du Sénat en la matière. 45 de nos collègues y ont participé.

Pour la 1^{ère} fois depuis une quinzaine d'années, la discussion des fascicules budgétaires a respecté le calendrier initialement convenu. C'est votre mérite, mes chers collègues, c'est la récompense de votre concision. La majeure partie des ministres s'y est également tenue. Le débat budgétaire est un ensemble où tout se tient. La brièveté n'est pas une contrainte, elle est une chance, elle donne force au message. Elle constitue au surplus un sens élevé de la responsabilité en évitant les débordements qui conduisent au sabotage des débats des autres, renvoyés le dimanche ou en pleine nuit.

Les deux dialogues directs expérimentaux engagés avec le gouvernement (Jean-Claude Gayssot et Dominique Voynet) se sont révélés de vrais succès. Je renouvelle mes

remerciements aux ministres concernés d'avoir joué le jeu. Déjà, plusieurs ministres sont demandeurs de cette expérimentation la prochaine fois. Je la proposerai l'année prochaine pour tous les fascicules dont la durée de discussion s'y prête.

Cette amélioration de la forme du dialogue avec le gouvernement n'entrave en rien, bien au contraire, l'expression des divergences profondes qui existent entre la politique menée par le gouvernement et celle souhaitée par la majorité du Sénat.

Le budget que le Sénat s'apprête d'ailleurs à voter en porte la marque puisqu'il équivaut à un rejet de celui du gouvernement.

Le point majeur de divergence porte sur la boulimie continue d'un Etat « attrape tout » ce qui ne relève pas de ses missions, et de plus en plus évanescents, là où il est pourtant irremplaçable.

Le gouvernement sacrifie beaucoup à répondre aux revendications du présent. Le Sénat demande à construire l'avenir, à sauvegarder les intérêts des générations futures et à privilégier l'emploi.

Aux mesurées fiscales de circonstance, le Sénat préfère dire la vérité aux Français. En situation de déficit, il n'est pas de baisse d'impôts sincères sans baisse des dépenses ! Sinon c'est la dette renvoyée lâchement à nos enfants qui s'alourdit.

Parmi les dépenses à contenir, le Sénat a le courage de dire que la progression des dépenses de fonction publique mine les comptes de la nation et ravage l'investissement qui, seul, peut modeler l'avenir de la France.

Privilégier l'emploi, c'est d'abord réduire les charges qui pèsent sur les salaires, en particulier les plus bas. Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître, même parfois à gauche, que cette politique serait plus efficace que les emplois jeunes ou autres 35 heures, avec l'immense mérite de ne pas dégrader les comptes publics.

Lors de cette discussion, le Sénat a montré son inventivité et je prendrai deux exemples :

Pour l'emploi, nous avons substitué un crédit d'impôt à la ristourne si inégalitaire de CSG proposée par le Gouvernement. Nous partageons le même objectif que le Gouvernement : encourager le retour à l'emploi. Mais sa méthode n'est pas la nôtre.

J'observe que depuis le vote de notre dispositif, un membre du conseil d'analyse économique, Jean Pisani-Ferry, a remis au Premier ministre un rapport sur le plein-emploi. On peut y lire notamment : « le gouvernement a choisi d'instaurer un abattement dégressif de CSG ... Bien qu'elle ait pour effet pervers d'amplifier les phénomènes de trappe à bas salaires, cette mesure ne suffira pas à résoudre le problème. Elle laisse subsister des situations où la reprise d'un emploi à temps partiel procure un très faible gain de revenu. Les expériences étrangères (il aurait pu ajouter le Sénat) suggèrent que l'instauration d'un crédit d'impôt sur les revenus d'activité pourrait avoir un effet puissant sur les comportements d'activité. Il aurait aussi des propriétés redistributives qui pourraient en faire un instrument utile de la politique fiscale ».

Les travaux de M. Pisani-Ferry et de votre commission des finances se rejoignent. Il est bien regrettable que le gouvernement n'ait pas pris le temps d'entendre son propre conseiller.

Second exemple : celui de la vignette. La politique de réduction d'impôts du

Gouvernement est marquée d'une grande constance : réduire les impôts... des autres ! Cette politique va trop loin. Elle désresponsabilise les élus locaux. Conseillers généraux ou régionaux, maires, exécutifs d'intercommunalités, nous voulons mener des politiques économiques locales, comme c'est le rôle du gouvernement au niveau national. Ce n'est pas l'Etat qui développe les territoires : pour l'essentiel, chacun sait ici que le développement local passe d'abord par l'effort infatigable déployé par les élus locaux. Or, la politique fiscale est un élément important d'une politique économique locale.

Pour terminer, je souhaite brièvement tracer les perspectives d'avenir.

L'année prochaine, le texte organique qui régit notre droit budgétaire sera réformé, si le Gouvernement y consent.

Des progrès ont été accomplis cette année par le gouvernement. Cela doit être loyalement reconnu. Il avoue désormais ses incertitudes en matière de recettes ou de déficit. Il publie des rapports de gestion pour les ministères. Il établit la dette en droits constatés et un embryon de hors bilan. Il nous communique enfin la situation hebdomadaire de l'Etat.

Mais l'essentiel reste à accomplir. Le collectif de fin d'année que nous examinerons lundi prochain reste établi sur les hypothèses du projet de loi de finances initial, et au moment même de son dépôt, on sait déjà qu'il ne correspond pas à la réalité ! En revanche, au moment même où nous allons voter le budget 2001, le gouvernement s'apprête à envoyer à Bruxelles le programme de stabilité 2001-2004, qui trace pour l'exercice 2001 des perspectives différentes de celle de la loi de finances soumise au Parlement de la France.

Le gouvernement conserve quelques mauvaises habitudes. La « langue de bois » reste pratiquée, en motivant par exemple la création de 15 postes d'inspecteurs du travail par la lutte contre l'encéphalite bovine. Les questionnaires budgétaires restent en grande partie sans réponse, les évaluations fiscales de nos amendements sont découvertes le jour même du vote. Et le « fétichisme » du déficit demeure : il n'aura encore pas varié entre le 20 septembre et le 31 décembre.

La réforme de notre loi organique comporte deux enjeux majeurs : moderniser la gestion publique, affirmer le rôle du Parlement et donc de la représentation des Français.

A ce propos, Madame la Secrétaire d'Etat, votre article du « Monde », m'a semblé plutôt défensif. Vous y affirmez, comme pour rassurer, que la réforme de l'ordonnance ne marquerait pas un recul de Bercy ; est-ce le principal objectif des réformateurs ? Je crois au contraire que la réforme donnera aux gestionnaires, donc à votre ministère, les moyens nécessaires à un pilotage éclairé plutôt que fruste et souvent aveugle.

Je crois également, pour la vitalité de la démocratie, à l'urgente et nécessaire affirmation du rôle du Parlement qui reste l'institution qui seule autorise et contrôle.

Comparée aux grands pays industriels, la France continue de souffrir d'un chômage et d'un déficit public élevé. Pour moi, les deux vont de pair. La France est aussi l'un des pays où le rôle du Parlement dans la gestion des finances publiques est le plus faible. Ce n'est sans doute pas fortuit.

Il faut donc réformer l'ordonnance pour réformer l'Etat comme l'a écrit notre commission des finances. Aucun pays au monde ne peut se réformer en profondeur sans s'appuyer sur les représentants du Peuple.

Madame la ministre, Monsieur le ministre, le Sénat vous y aidera.